

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2024-049**

EN DATE DU : **16 SEPTEMBRE 2024**

ÉCONOMIE : VENTE DE L'ATELIER RELAIS ET DE LA PARCELLE CE 127 DE LA ZA LES RIBATTONS

L'an deux mille vingt quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de La Forêt du Temple, selon convocation le 09/09/2024, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Mme Eveline MOULIN a été désignée Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (19) : Mesdames et Messieurs

AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, CARCAT Camille, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUÉTAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, ROUSSEAU Jean-Pierre, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (4) : Madame et Messieurs

Jean-Claude AUROUSSEAU donne pouvoir à Florence ROUSSILLAT, Philippe CHAVANT donne pouvoir à Jean-François GENEVOIS
Marc LAMONTAGNE donne pouvoir à LALANDE Martine, POLLI Martine donne pouvoir à Jean-François BOUCHET

ECXUSÉS (4) : Madame et Messieurs

BOURSAUD ARMELLE, LANGLOIS ROGER, MOREAU ADRIEN, POIRIER MICHEL

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	19	23	23	23	0

Conformément au contrat de crédit-bail signé le 17/02/2010, prenant effet le 1er/10/2009 et arrivant à son terme le 30/09/2024, le Président a adressé à Monsieur Jérémy DELOT de l'entreprise SAS DEGAIT, un courrier en date du 16 août 2024, lui proposant l'achat de l'atelier relais et de la parcelle CE 127 de la ZA les Ribattons à Lourdoueix Saint Pierre, au prix de cession de 1 euro.

Monsieur DELOT a répondu positivement par courrier daté du 19 août 2024.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire

-DONNE pouvoir au Président pour signer l'acte de vente et tous les actes notariés issus du contrat de crédit-bail, avec prise d'effet au 1er octobre 2024, dans les conditions décrites ci-dessus, soit pour un montant de 1 € (un euro). Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur auprès d'un notaire de son choix.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,

Guy MARSALEIX



La secrétaire de séance
Eveline MOULIN



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le